

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/09-455-473 du 30/03/2009

PROCEDURES ET DELAIS DE REMONTEE DES DONNEES ISSUES DES COMPTES FINANCIERS 2008 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COFI- PILOTAGES.

Référence : lettre DAF A3 du 19/03/2009

Destinataires : Agents comptables en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE : Tel : 04 42 91 72 88 (DIFIN) - Mme DELTRIEUX - Tel : 04 42 29 62 53 (DATSIFIN)

La Direction des affaires financières (DAF A3) du Ministère me demande de vous communiquer les dispositions relatives à la transmission des comptes financiers 2008.

A savoir : dès que les pièces 2.3.4 du module « compte financier » de GFC sont éditées et sans attendre le vote du conseil d'administration, les agents comptables doivent **transmettre avant le 15 avril 2008** aux services académiques, les données contenues dans les quatre fichiers extraits du module COFI du logiciel de gestion financière et comptable (GFC), c'est-à-dire :

- la balance générale des comptes,
- le développement des charges,
- le développement des produits,
- ainsi que l'Unité Administrative Immatriculée (UAI : référence de l'établissement).

Sur le plan académique, ces dispositions se traduiront comme suit :

- Dès qu'une remontée sera effectuée, vous adresserez par fax **son accusé de réception à la DIFIN**, laquelle vérifiera la présence et la cohérence des 4 fichiers demandés et vous informera par mail, de la **réussite** ou de **l'échec** de la transmission.
- **Le 15 avril 2009** toutes les remontées devront avoir été effectuées par les EPLE.

Je vous rappelle que la procédure est consultable sur le site académique niveau établissement après les sélections suivantes:

documentation et téléchargements/applications EPLE/finances/opérations de fin d'année/cofi.

Suite à la réception par la DIFIN de nombreux comptes financiers 2008, il est souhaitable que la remontée informatique s'enchaîne le plus rapidement possible.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille